

# MAIRIE DE PÉROUGES



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

**Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD  
Yves PAQUIER, Christian MILLET, Magalie SAVART, Maryvonne BOUCHARD et  
Annabelle BIANCHI**

**Excusés : Nathalie LAMBERT (pouvoir à M. SAVART), Chantal CLEMENT,  
Bernard CHARDON, Christelle MORTEL, Marie-Pierre CHESSEL et Catherine  
LEIGNIER (pouvoir à Annabelle BIANCHI).**

**Madame Magalie SAVART est élue secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant : la RGPD et la convention de mise à disposition des locaux.

=====

### **1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :**

Vente de deux parcelles A 1777 de 289 m<sup>2</sup> et A 2056 de 2 212 m<sup>2</sup>, situées chemin de la Perrière.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 2364 (division 2294) de 758 m<sup>2</sup>, située rue du Péage

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter

Vente d'une parcelle A 1890 de 1 570, située chemin du Liaudon

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter, mais restera vigilant sur la superficie de la nouvelle parcelle créée

### **2 SEMCODA : caution logement locatifs**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le dossier concernant une demande de garantie financière sollicité par la SEMCODA, dans les conditions fixées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité. d'accorder sa garantie à hauteur de 50%, soit pour un montant de 489 350€ pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 978 700€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°77579 constitué de 7 lignes du Prêt.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Départemental apporte sa caution pour les autres 50 %

### **3 Plan communal de sauvegarde**

La commune de Pérouges doit réaliser un plan communal de sauvegarde qui synthétise l'ensemble des risques encourus par la commune ainsi que les procédures à mettre en place en cas d'accident.

La Sous-Préfecture de Belley a effectué une relance pour la finalisation de ce Plan Communal de Sauvegarde qui avait déjà été travaillé il y a 2 ans.

Le bureau d'études GERISK réactualise ce document. Une réunion d'informations pour les élus et le personnel est également programmée.

Un arrêté finalisera ce document d'ici la fin de l'année.

### **4 Réseau d'assainissement : diagnostic**

La commune de Pérouges est raccordée sur les 2 stations d'assainissement de Meximieux et Bourg St Christophe. Un diagnostic d'assainissement doit être réalisé tous les 10 ans, pour faire un état des lieux des réseaux.

Pour satisfaire à cette demande, un diagnostic des réseaux est demandé à la SOGEDO. D'autre part la compétence assainissement pourrait passer à la Communauté de Communes en 2020. Ceci influencerait sur notre volonté de nous engager sur une mise en affermage pour l'ensemble du réseau d'assainissement.

### **5 Rapport sur l'eau potable**

Le document synthétique sur l'eau potable a été remis à tous les conseillers.

Le rendement du réseau a été élevé à 82 % ce qui démontre la qualité de ce réseau.

Les critères des qualités des eaux sont respectés pour l'ensemble des analyses.

### **6 RGPD**

Monsieur le Maire rappelle que les communes, comme les entreprises, sont dans l'obligation, depuis le 25 mai 2018, de se mettre en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD), dispositif qui remplace les anciennes déclarations CNIL.

Le RGPD impose des mises en conformité techniques, qui pourront être réalisées par des prestataires privés, et l'obligation de créer et suivre un registre des données sensibles et de leur traitement.

Enfin, pour être conformes au nouveau règlement, les communes doivent obligatoirement désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Son rôle principal est d'être l'interlocuteur reconnu de la CNIL et des administrés qui souhaiteraient se renseigner sur l'utilisation de leurs données.

A la demande de plusieurs communes, il est proposé que la communauté de communes puisse mettre à disposition un DPD, en la personne de son agent chargé des questions informatiques.

Bien entendu, les communes peuvent opter pour plusieurs autres solutions, en désignant un élu ou un agent de la commune, une personne qualifiée ou encore un organisme privé.

Monsieur le Maire fait part des termes de la convention proposée par la CCPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe d'une mise à disposition d'un agent communautaire pour tenir le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPD) des communes membres qui le souhaiteraient

## **7 Convention de mise à disposition des locaux.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération accordant la mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de compétence de promotion du tourisme, dont la gestion des offices de tourisme, a été transférée à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCPA a fait évoluer son Office de Tourisme associatif en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Ce statut nécessite donc une actualisation de la mise à disposition directe entre la commune et l'OT PBPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ; valide la convention entre le Commune de Pérouges et l'Office de Tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

## **8 Compte-rendu des Commissions**

### **• Finances**

Les finances de la commune sont saines. Ce qui a été prévu pourra être financé

### **• Ecole**

La commune de Pérouges accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 500 euros (idem Bourg St Christophe) pour le centre de loisirs de Villieu, qui est dorénavant fréquenté par des enfants de Pérouges et Bourg St Christophe.

L'école de Pérouges compte 127 enfants

Retour à la semaine des 4 jours à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018.

### **• Travaux et voirie**

Poursuite des 5 grandes opérations engagées.

A l'étude : WC en préfabriqué sur le parking des Combes

Travaux de peinture à l'extérieur de la caserne (faits par une entreprise) et du refuge de Rapan (faits par les employés communaux)

2 classes de l'école ont été repeintes par les employés communaux.

A prévoir : rafraichir la peinture de la salle de rencontres

Voirie : Les travaux de la RD4 en cours de finition

### **• Sociale**

13 septembre : après-midi récréative pour les aînés

### **• Environnement**

Fleurissement : visite du jury en Août : en attente du résultat.

Accord pour les rosiers plantés

A étudier une manifestation pour les 1 an de la Rose de Pérouges

- **Tourisme, culture et vie associative**

Une réunion est prévue le 24 septembre à la ferme, pour poursuivre avec la Communauté de Communes et le Département, les projets touristiques et culturels.

## **9 Questions Diverses**

Réunion de travail des élus sur la ferme le 9 Octobre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 06 novembre 2018 à 20 h.**